

7 Flutes & 2 Gabares. En attendant ce qui se présentera de ces dispositions de guerre faites dans les trois Royaumes, & dont les Ministères en travail assidu s'observent en tout & partout au-dehors, voici ce qui est à rapporter de l'intérieur de la *France*, dont l'essentiel est en Arrêts, en Ordonnances, & en ce qui regarde encore les affaires de *Bretagne*. Nous ne ferons ici qu'indiquer ces Arrêts & Edits.

Il en est un du 13. Novembre 1770 émané du Conseil d'Etat du Roi en six articles, par lequel est ordonné le remboursement des BILLETS des Fermes. Edit que les Intéressés à ces BILLETS peuvent se procurer à *Paris*.

Un autre Arrêt du même Conseil du 18. du même mois, touche le remboursement des principaux de l'emprunt fait par la Compagnie des Receveurs généraux des Finances de la somme de vingt-un millions huit cens mille livres; pour se rembourser de pareille somme de récriptions qu'ils avoient retirées, en nom collectif & à constitution de rente au denier vingt jusqu'à concurrence de ladite somme capitale de 2800000 livres.

Mais un Edit porté au Parlement de *Paris* le 27. (toujours du mois de Novembre) a fort allarmé cette Cour de Justice, en ce qu'il porte en substance " que le Roi défend aux Magif-
 22 trats de s'intituler *seul Parlement*; qu'il pros-
 23 crit le mot de *Classes* & toute correspondance
 24 entre les Parlemens, excepté celle qui est per-
 25 mise par les Ordonnances Royales; qu'il dé-
 26 fend, sous quelque prétexte que ce soit, de
 27 discontinuer le service; qu'il défend aussi de
 28 forcer le premier Président à indiquer des
 29 assemblées